LA LUTTE DES FACTEURS DE PIERREFITTE :
UN EXEMPLE A SUIVRE

Les facteurs du centre courrier de Pierrefitte ont fait grève du 26 octobre au 8 novembre. Ils ont obtenu gain de cause sur plusieurs revendications.

La Direction voulait imposer 2 tournées sur 22 avec « coupure méridienne » et deux suppressions d'emploi prétextant qu'elle répondait parfaitement au souhait des agents.

Le personnel a clairement refusé un bilan aussi lourd et a argumenté en prenant appui sur le travail réel.

La Direction a répondu par le mépris et la manipulation :

- refus de recevoir une délégation d'usager et d'élus
- courrier aux élus déclarant qu'il existait une pétition des non grévistes contre les grévistes

Les facteurs se sont battus principalement pour la déprécarisation et contre l'organisation de 2 tournées avec pause méridienne.
Plus d'emploi pour mieux travailler et dans des conditions décentes !

Les grévistes se sont attachés à sensibiliser les élus et les usagers sur la qualité de service et les conditions de travail par des actions de terrain (distribution de tracts, deux rassemblements CGT interpro à Pierreffitte) et par voie de presse.

Le personnel, en partant de leurs conditions de travail, a élaboré un argumentaire précis des moyens et de l'organisation de travail dont ils avaient besoin.
Ils ont su allier les revendications des grévistes et des non grévistes au travers d'un scénario sans pause méridienne.
Cette proposition a démonté tous les arguments de La Direction et démontré l'incohérence et les erreurs grossières de leur bilan et de leur organisation de travail.
Et pour cause, cette proposition a été bâtie en réelle cohérence avec les besoins de l'ensemble du personnel.

A partir de là, La Poste a commencé à proposer un scénario et a discuté sur leurs revendications.

Cette lutte exemplaire a permis de gagner plusieurs avancées :

- **Sur l'emploi :** comblement de 3 vacances d'emploi, transformation d'un contrat CDD en CDI, replacement d'un poste de facteur polyvalent, reclassement de tous les agents en position d'inaptitude…
- **Sur les conditions de travail** : La Direction a refusé de respecter l'équilibre vie privée vie professionnelle et a imposé la « coupure méridienne » sur deux tournées. Mais a octroyé, reconnaissant la pénibilité engendrée, une prime de 200€ pour les titulaires des tournées à « coupure méridienne » et une prime supplémentaire pour les rouleurs en remplacement sur ces tournées.

Le rapport de force dans cette lutte s'est mesuré à la force de conviction de ceux qui l'ont mené !!